

| | |
|---|---|
| Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL |
| Délibération n° 0063/2021 | Objet : Nomination du représentant du conseil municipal aux trois conseils d'écoles pour l'année 2021/2022. |

Conseillers en exercice : 27

Présents : 22

Pouvoirs : 5

Absents : 0

Votants : 27

L'an deux mil vingt et un, le 30 septembre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, François ELIE, Caroline DELISSE, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Martine HARBULOT, Danielle METRAL, Nicole DELBOSC, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES, Benjamin GAUDON, Mathias ALONSO, conseillers municipaux.

Absents représentés : Dominique HUMEZ représentée par Vanessa HANNI, Mehdi BELLOUTH représenté par Alain BOUKRIS, Samantha CRISIAS représentée par Roland TIBI, Margot MAGIN représentée par Martine HARBULOT, Stéphanie COUCHOUX représentée par Céline MONASSA**Absents** : /

Madame Caroline DELISSE a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code de l'Education, notamment l'article D 411-1, précisant que le conseil d'école est composé de deux élus : le maire ou son représentant et un conseiller municipal élu par l'assemblée délibérante, ce dernier devant être renouvelé tous les ans ;

Considérant que pour une bonne administration des affaires communales, Monsieur le Maire propose **Anne FERREIRA**, Adjointe au maire en charge des Affaires scolaires – Périscolaire et Petite Enfance, comme représentante du conseil municipal aux conseils d'écoles Maternelle Les Buissons, Elémentaire Les Buissons et Primaire La Forêt pour l'année scolaire 2021/2022 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A la majorité des votants, 20 voix pour 4 contre (Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Nicole DELBOSC) et 3 abstentions (Danielle METRAL, Bernard KAMMERER et Carine LACROIX CHARLES).

ARTICLE UNIQUE : DESIGNE Anne FERREIRA représentante du conseil municipal aux trois conseils d'écoles : Maternelle Les Buissons, Elémentaire Les Buissons et Primaire La Forêt pour l'année 2021/2022.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 30 septembre 2021



Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr